



Le soussigné donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse deux demandes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme seront entendues à savoir :

Dérogation 2025-00066

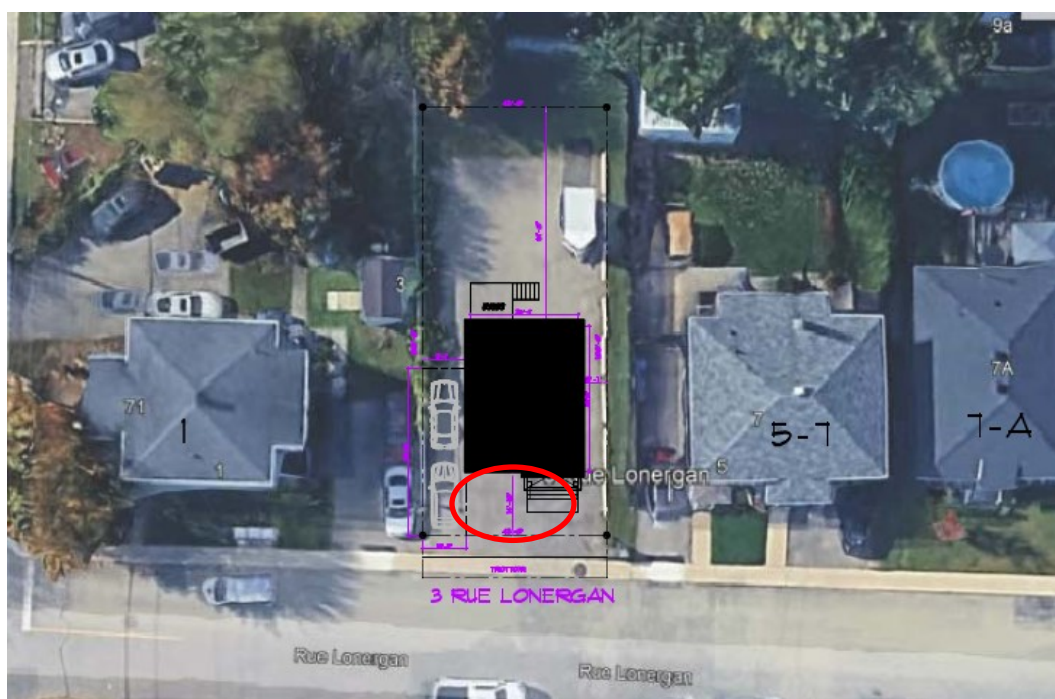
Immeuble : Lot 3 004 786, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 3 rue Loneragan

Nature : Permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre une nouvelle construction avec une marge avant de 4,5 mètres plutôt que la marge de 6 mètres exigée à la grille des spécifications H-203.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de mai 2025 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



Dérogation 2025-00063

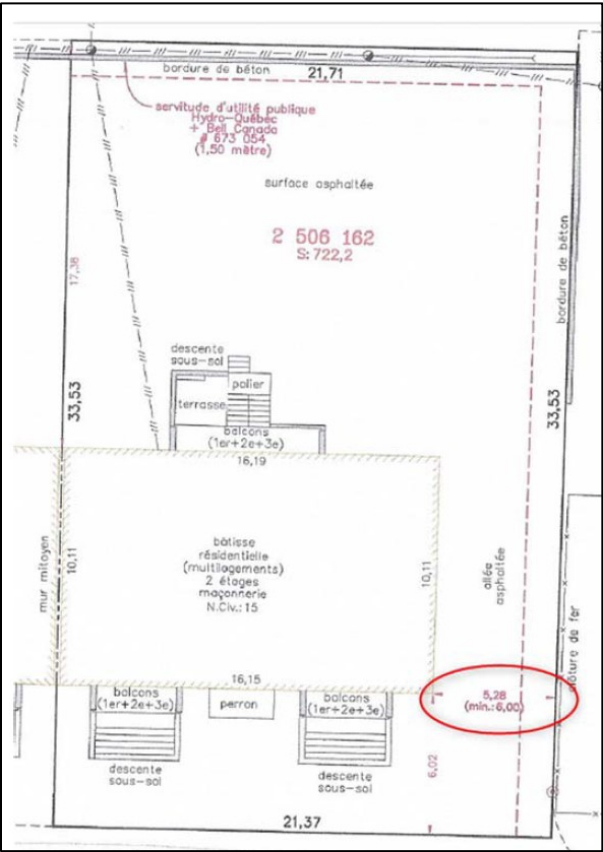
Immeuble : Lot 2506162, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 15, rue Dubois

Nature : Normaliser la marge latérale et ainsi permettre la vente du bâtiment

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre une implantation avec une marge latérale droite de 5.28 mètres plutôt que la marge de 6 mètres exigée à la grille des spécifications H-310 pour faciliter la vente de l'immeuble.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de mai 2025 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 16 mai 2025

Avis numéro : 2025-64

Philippe Huot
Greffier